ART. 47 N° 319

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 319

présenté par

Mme Zimmermann, M. Decool, M. Le Mèner, M. Aboud, Mme Louwagie, M. Hetzel, M. Perrut, M. Myard, M. Berrios, Mme Fort, M. Mathis, Mme Grosskost, M. Chartier, M. Frédéric Lefebvre, M. Gosselin, M. Labaune et M. Reynès

ARTICLE 47

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est une République indivisible, son armée est le bras armé de son indépendance et de la défense des intérêts de son peuple.

Issu d'une longue tradition française de manufactures parfois fondées sous l'Ancien Régime (manufacture d'armes de Saint-Etienne fondée par Louis XV) et de grands arsenaux qui sont encore une source de notre prestige dans le monde, le groupement industriel des armements terrestres, devenu Nexter en 2006, constitue l'épine dorsale de défense nationale, avec notamment la production du char Leclerc ou encore du FA-MAS.

Une privatisation de ce grand groupe d'État de l'industrie de l'armement serait par conséquent un retour au Moyen-Age, à l'époque où la France jouait son existence même sur le champ de bataille, avec des armées très souvent composées de mercenaires.

« La France fut faite à coups d'épées » rappelait De Gaulle sans être écouté, dans La France et son armée en 1938, à la veille d'une débâcle sociale et militaire qu'il tentait de prévenir. Cette fois-ci, elle est à nouveau au bord de l'abîme, à cause de l'esprit d'abandon systématique et de la privatisation de nos intérêts vitaux.